



Commune de Chavannes-de-Bogis

MUNICIPALITE

Tél. 022 960 75 00

greffe@chavannes-de-bogis.ch

PREAVIS MUNICIPAL N° 4/23

Demande de crédit de CHF 81'000.– TTC pour la modération du trafic et l'amélioration de la sécurité du passage piéton sur la route de Bogis-Bossey à la hauteur du chemin du Jura

Responsable du dossier : Michael Müller, Municipal

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

A. Préambule

Dans le cadre de sa politique de modération de la circulation dans la traversée du village, la Municipalité a cherché à identifier les possibilités d'amélioration de la situation actuelle tout en respectant les normes et réglementations en vigueur.

Dans un premier temps, c'est un bureau spécialisé en mobilité qui a été mandaté pour analyser et mettre en évidence les éventuels dysfonctionnements relatifs à tous les modes de déplacement afin de pouvoir proposer des améliorations. C'est sur la base de cette étude que ce projet de sécurisation du passage piéton sur la route de Bogis-Bossey à la hauteur du chemin du Jura a été élaboré.

A noter que ce projet a été établi en collaboration avec les Services du Canton (Direction Générale de la Mobilité et des Routes) afin de s'assurer en amont des procédures d'autorisation et de sa compatibilité avec les normes en vigueur.

B. Description des travaux prévus

Les aménagements prévus ont les caractéristiques suivantes :

- Déplacement du passage pour piétons existant au pied du ralentisseur à la hauteur de l'arrêt de bus existant côté Jura afin de disposer d'une largeur de chaussée plus importante.
- Déplacement d'un candélabre pour assurer un éclairage conforme aux normes du nouveau passage pour piéton.

- Utilisation de la largeur de chaussée « gagnée » par le déplacement du passage piéton pour implanter un îlot à l'axe de la chaussée. Cet îlot a les effets suivants :
 - o Permettre la traversée de la chaussée en deux étapes en toute sécurité.
 - o Limiter la vitesse d'approche des véhicules.
 - o Augmenter la visibilité du passage piéton.
- Diminution de la longueur de l'arrêt de bus pour permettre l'intégration du passage pour piétons et l'implantation de l'îlot.
- Reprise et adaptation du marquage et de la signalisation.

C. Coûts des travaux

Le montant des travaux indiqué ci-dessous est basé sur des devis et des estimations réalisées par des entreprises spécialisées. A noter que la mise en soumission des travaux de génie civil est en cours selon la procédure du gré-à-gré comparatif.

Le montant estimatif total des travaux s'élève à CHF 81'000.– TTC. Il se décompose de la manière suivante et comprend l'ensemble des prestations techniques et administratives nécessaires :

Travaux de génie civil	CHF	45'000.–
Marquage et signalisation (y compris modification existant)	CHF	10'500.–
Eclairage public (déplacement et modification alimentation)	CHF	5'000.–
Honoraires ingénieurs :		
Plans, suivi d'exécution y compris implantations	CHF	8'600.–
Honoraires géomètre :		
Enquête publique y compris plans	CHF	1'200.–
Cadastration et mise à jour de la couverture du sol (Registre Foncier) après travaux	CHF	1'650.–
Divers et imprévus (environ 5%)	CHF	3'250.–
Montant brut HT	CHF	75'200.—
TVA 7.7 %	CHF	5'790.40
TOTAL TTC (arrondi) :	CHF	81'000.—

D. Procédures d'autorisation

Ces travaux de construction routière sont soumis aux procédures d'autorisation suivantes :

- Examen préalable des Services du Canton (2 à 3 mois)
- Enquête publique (30 jours)

- Délivrance de l'autorisation de construire définitive

A noter que les délais indiqués ci-dessus ne tiennent pas compte d'éventuelles oppositions.

E. Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Chavannes-de-Bogis

- Vu le préavis municipal N° 4/23 relatif à la demande de crédit de CHF 81'000.– TTC pour la modération du trafic et l'amélioration de la sécurité du passage piéton sur la route de Bogis-Bossey à la hauteur du chemin du Jura
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de **CHF 81'000.– TTC** pour la modération du trafic et l'amélioration de la sécurité du passage piéton sur la route de Bogis-Bossey à la hauteur du chemin du Jura ;
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 81'000.–, montant inclus dans le plafond d'endettement ;
3. d'amortir cette somme par le compte « Fonds de réserve constructions futures ».

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 février 2023.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE



Alain BARRAUD
Syndic



Sabrina GALASSO
Secrétaire municipale

Annexe : Plan route de Bogis-Bossey hauteur chemin du Jura (projet)